Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1254

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Le moteur ou la plante?

JEAN-PIERRE GHELFI
Economiste

Les caisses de pension, en Suisse, a-t-on lu récemment, gèrent désormais quelque 300 milliards de francs de capitaux. Aux Etats-Unis, les actifs des fonds mutuels viennent de dépasser les 3000 milliards de dollars. Il y a aussi des milliers de milliards de dollars déposés dans des caisses de pension et des SICAV dans les autres pays développés d'Asie, d'Europe et des Amériques. Au total, certainement, des dizaines de milliers de milliards. Soit un multiple de l'ensemble du commerce mondial, qui a approché les 5000 milliards de dollars l'année dernière.

Selon le *Tages-Anzeiger*, 6085 actionnaires ont participé à la dernière assemblée générale de l'Union de banques suisses. 6000 d'entre eux environ rentraient dans la catégorie des petits actionnaires indépendants. Ensemble, ils avaient en main 1,2% des voix exprimées. De sorte que 98,8% des voix étaient détenues par quelques dizaines de représentants d'organismes financiers (caisses de pension, sociétés d'assurance, banques, sociétés financières). Difficile, dans ces conditions, note le quotidien zurichois, de parler de démocratie. Le terme d'oligarchie convient mieux.

Il y a peu, dans 24 Heures, le professeur Stéphane Garelli avait attiré l'attention sur une société américaine, Fidelity, qui assure la gestion de 227 fonds mutuels totalisant 650 milliards d'actifs. Un monstre, soumis à aucune surveillance, qui peut à lui seul agir sur le comportement de Wall Street.

Lors de l'assemblée générale de Sandoz qui devait entériner la fusion avec Ciba-Geigy pour donner naissance à Novartis, le représentant d'une caisse de pension genevoise a exprimé ses inquiétudes sur les conséquences sociales et humaines d'une telle fusion. Du vent. Le mariage a été voté par plus de 99% des voix. Le lendemain, les actionnaires de Ciba-Geigy approuvaient avec un score presque identique.

Pas trace, ici comme ailleurs, d'autres préoccupations que celle d'obtenir une meilleure rentabilité et de réaliser une plus-value. Le social, mon beau souci!

En s'accumulant, en concentrant et en professionnalisant sa gestion, la finance est devenue une industrie mondiale qui a pris conscience de son pouvoir et qui en revendique davantage. C'est-à-dire qui veut s'approprier une plus grande part du gâteau. Le processus n'a pas seulement été quantitatif. Il y a eu un saut qualitatif. Une rupture.

Aux oubliettes, la gestion pépère dans la pierre et les obligations d'Etat. Il faut désormais des performances. Mais pourquoi, nous dit-on, verser des larmes de crocodile? Une gestion plus efficace du capital doit nécessairement avoir des retombées positives pour l'ensemble de l'économie. A l'image d'un moteur dont on améliore le rendement tout en rédui-

sant la consommation d'énergie. A moins que la comparaison adéquate soit plutôt celle de la plante qu'on bourre d'engrais pour forcer sa croissance. Mais dont finalement le vieillissement est prématuré.

La question centrale est bien là. A laquelle personne ne peut apporter de réponse fondée, tout simplement parce qu'elle n'a pas été étudiée sérieusement. Il y a certes les théories néolibérales auxquelles ses partisans nous demandent de faire totale confiance. C'est beaucoup demander au regard des résultats pratiques, avec la montée du chômage, l'accroissement des inégalités et la dégradation du lien social. Avec le doute, surtout, qui s'insinue que la libéralisation de l'économie, et d'abord celle de la finance, loin d'apporter le surplus de croissance annoncé et promis, en aurait, en fait, cassé le mécanisme. D'où le furieux sentiment qu'on joue actuellement les apprentis sorciers.

Assemblée générale de Domaine Public

Les actionnaires de *Domaine Public* sont invités à prendre part à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 23 mai 1996 à 20 heures 15, au Buffet de la gare de Lausanne, salon n°1 (rez-de-chaussée).

Ordre du jour:

- Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1995
- Présentation et discussion des comptes, du bilan et du rapport de gestion 1995. Le rapport de gestion comprend notamment le rapport sur le journal
- Rapport des réviseurs, approbation des comptes et du bilan, et décharge aux administrateurs.
- Élection du Conseil d'administration Les membres du Conseil d'administration proposent le renouvellement de leur mandat et l'élection de Pierre Imhof, ancien rédacteur permanent, afin de compléter le Conseil.
- Élection de l'organe de révision
- Divers

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un autre actionnaire muni d'une procuration en la forme écrite.

La représentation à l'assemblée générale par d'autres personnes que des actionnaires est interdite.